

RÉUNION DU 15 MAI 2019

Convocation : 7 mai 2019

Affichage : 17 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le sept mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien, KRYSTEK Betty.

Absents excusés : GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie.

Secrétaire de séance : RENAN Loïc

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 1^{er} avril 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

BÂTIMENTS : SALLE D'ACTIVITÉS

L'architecte du projet, Denis MÉTIVIER, est invité à faire une présentation de l'état d'avancement des travaux de la salle, qui est estimé à 30%. Le début du chantier a été compliqué en raison de la nécessité de respecter les normes antisismiques. Une fois le projet rectifié, la cadence du projet est conforme au prévisionnel. Cependant, le retard accumulé en début de chantier, qui est d'environ d'un mois, sera irrattrapable. A ce jour, la salle de classe serait livrée le 23 septembre et la salle d'activités le 27 novembre.

Alain ROULLAND prend la parole pour indiquer son mécontentement sur le retard pris et le coût supplémentaire à la charge de la collectivité. Denis MÉTIVIER répond que tout délai n'est pas de la responsabilité de l'architecte, qu'il y a des impondérables et qu'il ne peut pas avoir la main sur tous les paramètres.

URBANISME

Permis de Construire :

- KERMEN Erwan – 17, Les Landes : Construction d'un triple garage.
- COTTEBRUNE Sébastien – 26, Le Clos de la Boulangerie : Aménagement de combles avec création de fenêtres de toit.
- PLATON Emmanuelle – 22, Les Martins : Construction d'une maison d'habitation.
- AG Invest – 33/35 Les Corbières : Construction de deux maisons d'habitation.

Déclarations Préalables :

- LANCRE Jimmy – 5, Les Corbières : Construction d'un mur de clôture.
- LEPARMENTIER Cédric – 15 La Gravelle de Bas : Construction d'une extension.
- DESMARES Thierry – 34 Le Rocher : Pose d'une clôture et d'un bardage.
- BREDY Olivier – 164 La Longue Chasse : Construction d'un abri de jardin.
- BARBÉ Stéphane – 4 La Gravelle de Haut : Construction d'un appentis.

VOIRIE : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant avec le Département pour étendre l'étude des travaux du Bourg à la tranche 6 : entrées Sud-est et Sud-ouest du bourg par la RD 152.

VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 11 avril 2019 et les points suivants ont été abordés :

- Dangerosité au niveau de l'Eau Gallot sur la route de Brix : La commission propose de remblayer et de buser pour que les véhicules puissent se croiser. Des contacts seront pris avec la commune de Brix pour voir ce qu'ils peuvent faire de leur côté.
- Sortie de la « Rocambole » sur la route du « Blanchuquet » : Deux solutions sont proposées :
 - o Pose d'un panneau indiquant la priorité à droite pour les véhicules en provenance du « Cable »
 - o Aménagement d'un « Cédez-Le-Passage » pour les véhicules sortant de la « Rocambole »

L'assemblée décide de retenir la seconde solution et souhaite dégager la visibilité en demandant aux riverains de retirer ou de diminuer les plantations en amont de ce carrefour. Il reste à déterminer si celles-ci sont sur le domaine public ou sur le domaine privé. De même, afin de matérialiser cette intersection, il est proposé d'installer une balise de signalisation blanche et rouge.

- Stationnement devant le city : Une nette amélioration a été constatée depuis que des discussions se sont tenues avec les jeunes qui y stationnaient. Afin qu'ils puissent stationner de l'autre côté de la route, le panneau interdisant l'accès aux véhicules à moteur sera reculé. Cela permettra également de régulariser la situation pour les véhicules se rendant aux containers.
- Stationnement sur le chemin piéton à la « Croix Dubost » : Depuis que les constructions sont terminées, il y a beaucoup moins souvent de véhicules stationnés. Il est proposé d'attendre de voir comment cela évolue et de rappeler par un flyer dans les boîtes à lettres qu'il est interdit d'y stationner.
- Arrêt de bus au « Rocher » : Le jeudi 23 mai à 14h15 un rendez-vous est organisé sur place avec les différents intervenants pour valider les travaux à réaliser par la mairie dans le cadre de la mise en place de l'abri bus.

RETROCESSION DE TERRAIN A LA CROIX DUBOST

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouveaux habitants du « Clos de la Boulangerie » seraient intéressés par un délaissé de terrain situé au carrefour de la Croix Dubost et appartenant à la commune. Cette parcelle n'a aucune utilité pour la commune, qui doit l'entretenir.

Les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seraient à la charge de l'acquéreur. Une estimation sera demandée aux services des Domaines pour savoir à quel prix ce délaissé peut être vendu, mais le souhait du conseil est de la vendre le moins cher possible.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord de principe et discutera des modalités une fois les montants connus.

PROJET « ÉCOLE NUMÉRIQUE INNOVANTE ET RURALITÉ »

A l'unanimité, une convention de partenariat avec l'Académie de Caen est signée pour subventionner à hauteur de 50 % l'équipement de deux classes, dont la nouvelle classe actuellement en cours de construction. Le montant de l'investissement est de 7530 Euros, soit une subvention de 3765 Euros.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention 2019 pour la lutte collective contre les frelons asiatiques. Le montant de la participation de la collectivité est de 40 € pour l'année pour le volet animation, coordination du suivi et investissements. A chaque destruction de nids, une participation est demandée à la commune en fonction des travaux réalisés.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le schéma départemental d'accueil des gens du voyage co-piloté par l'État et le Conseil Départemental. Il revient à la Communauté d'Agglomération de faire des propositions d'aire de grands passages sur son territoire. Tollevast se situant sur le secteur géographique où il est envisagé la réalisation d'une aire de ce type, le conseil municipal est amené à donner son avis sur le schéma proposé et à se positionner sur le principe de réaliser cet équipement sur le territoire communal.

Ayant pris connaissance du courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et ne disposant pas de réserves foncières susceptibles d'accueillir un tel équipement, le conseil municipal, par 12 voix et une abstention (Betty KRYSTEK), émet un avis défavorable à l'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur le territoire communal.

Par 9 voix contre, 2 voix pour (Betty KRYSTEK et Alain ROULLAND) et deux abstentions (Sébastien DESMEULLES et Antoinette COLARD) le conseil municipal décide de donner un avis défavorable au schéma présenté.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Une extension des délégations au Maire est validée à l'unanimité :

- Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour une participation fixée à 0,60 € par habitant, soit 931,20 € pour 1552 habitants.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour une participation fixée à 0,23 € par habitant, soit 356,96 € pour 1552 habitants.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier d'un étudiant tollevastais en DUT Génie Thermique et Énergie à l'IUT Cherbourg Manche, et membre d'une association organisant des voyages d'étude à l'étranger pour les étudiants de deuxième année. La demande porte sur une contribution de 50 € minimum. L'assemblée décide, par 8 voix contre, 2 voix pour (Alain ROULLAND et Laurence LEPLEY) et 3 abstentions (Philippe ROINÉ, Emmanuelle BIENFAIT et Antoinette COLARD), de ne pas donner suite à cette demande.

TARIFS MINI-CAMPS

Suite à la reprise en régie du centre de loisirs, géré jusqu'en juillet 2018 par Les Francas, la question des mini-camps doit être traitée afin que les enfants de la commune ainsi que ceux des communes signataires de la convention puissent en bénéficier à l'été 2019. Après avoir expliqué comment se décompose le financement de ces mini-camps, Philippe ROINÉ propose les tarifs suivants pour les familles :

➤ Les mini-camps organisés par Les Francas :

L'inscription sera possible pour les enfants tollevastais, avec participation de la commune :

Nombre de jours	Tollevastais allocataires CAF / MSA	Tollevastais non-allocataires CAF / MSA
5 jours	155 €	182 €
3 jours	95 €	110 €
2 jours	70 €	80 €
7 jours	350 €	387,80 €

Les enfants hors-communes, qu'ils viennent d'une commune signataire ou non d'une convention, ne peuvent s'inscrire qu'auprès des Francas à Équeurdreville. Ils ne doivent pas passer par le centre de loisirs de Tollevast.

- Les mini-camps organisés conjointement par les centres de loisirs de Tollevast et Bretteville-en-Saire :

Nombre de jours	Tollevastais allocataires CAF / MSA	Tollevastais non-allocataires CAF / MSA	Enfants des communes signataires de la convention allocataires CAF / MSA	Enfants des communes signataires de la convention non-allocataires CAF / MSA	Enfants hors communes allocataires CAF / MSA	Enfants hors communes non-allocataires CAF / MSA
5 jours	155 €	182 €	178 €	205 €	203 €	245 €
3 jours	95 €	110 €	109 €	125 €	124 €	140 €
2 jours	70 €	80 €	70 €	81 €	80 €	91 €

L'assemblée, à l'unanimité, valide ces propositions, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette organisation.

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Au 1^{er} octobre, la responsable de la cantine scolaire fera valoir ses droits à la retraite. C'est pourquoi il faut revoir l'organisation pour la prochaine rentrée scolaire.

La société API propose une assistance technique, en utilisant le personnel communal à disposition et en l'accompagnant. Le coût serait de 3060 € TTC par an. Cette solution a aussi pour avantage la mise à disposition de personnel si besoin, ainsi qu'un gain sur le coût du repas. La société privilégie les circuits courts et continuerait, tant que possible, à travailler avec nos fournisseurs actuels, après avoir vérifié qu'ils sont aux normes en vigueur et validé la qualité de leurs produits.

Cette prestation comprend également l'acquisition d'un four multifonctions à vapeur. La société investit dans ce matériel et la commune leur rembourse sur 10 ans. Ce coût viendrait s'ajouter aux 3060 €.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour l'assistance technique avec portage financier du four multifonctions. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette prestation.

Par ailleurs, une embauche sera nécessaire à la rentrée, et des candidats seront reçus pour faire partie de l'équipe de la cantine à la rentrée. Une annonce sera passée prochainement pour un poste d'agent de restauration à 24 heures par semaine annualisées, à compter du 1^{er} septembre, afin d'assurer un recouvrement durant une période d'adaptation d'un mois. Le poste sera créé lors de la prochaine réunion de conseil.

Depuis la rentrée 2018, un stagiaire est accueilli à la cantine les lundis, mardis et jeudis pour la préparation des repas et le nettoyage de la cantine, à raison de 7h30 par jour. Sa convention de stage prend fin en même temps que l'année scolaire et la question de lui proposer un contrat se pose pour la rentrée. L'assemblée donne son accord de principe pour en parler avec les personnes concernées, et le sujet sera redébatu lors de la prochaine réunion de conseil, une fois les différents avis récoltés.

Betty KRYSTEK demande si ce nouveau mode de fonctionnement pourrait permettre d'assouplir les inscriptions en acceptant les inscriptions au planning. Stéphane BARBÉ rappelle que ce mode de gestion a pour avantage de limiter le gaspillage et de simplifier la gestion des effectifs et des stocks. Il répond aussi que le changement d'organisation au niveau du personnel et de la gestion, ainsi que la mise en place du nouveau logiciel de facturation représentent suffisamment de changements pour la rentrée 2019. Il préfère attendre d'avoir du recul sur la nouvelle organisation pour rediscuter de ce sujet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Stade de Tollevast : Chantal TRAVERS propose à l'assemblée de nommer le stade de Tollevast du nom d'un ancien président et bénévole du club durant 30 ans décédé fin 2018, Michel COËSLAN. La famille ayant donné son accord, l'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition. Chantal TRAVERS s'occupera de la signalétique et d'organiser une cérémonie d'inauguration, si possible avant la reprise du championnat.
- Plan Particulier d'Intervention de la Centrale Nucléaire de Flamanville : Monsieur le Maire indique que la zone concernée par ce plan a été élargie et que désormais Tollevast est concerné. La phase de communication est en cours et une réunion publique d'information à la population sera organisée à Hardinvast en septembre ou octobre. Suite à cela, des comprimés d'iode seront à retirer en pharmacie par les habitants de la commune.
- Jeux dans le square : Les jeux ont été installés et sont bien utilisés. Betty KRYSTEK demande la raison de la mise en place des barrières métalliques le long de l'Avenue Pasteur. Stéphane BARBÉ répond que l'organisme de vérification de ces jeux a demandé la mise en place de barrières afin d'éviter que les enfants courent directement vers la route. Il s'agit d'une installation provisoire qui sera remplacée par un dispositif plus harmonieux que la commission choisira.
- Page Facebook : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une page Facebook a été créée pour la mairie. Celle-ci a été utilisée pour deux chiens retrouvés sur la commune et sur la photo mise en ligne, des commentaires désagréables ont été postés sur l'état du chenil. Monsieur le Maire déplore ce type d'attaque et précise que ce que l'on voit dans le fonds du chenil sont des feuilles mortes arrivées à cause du vent.
- Bâtiment de transit de veaux : Monsieur le Maire revient sur l'enquête pour acte de cruauté qui a été menée sur la commune dans le bâtiment appartenant à l'entreprise QUALIVIA. La directrice de l'établissement l'a appelé pour lui indiquer qu'elle avait reçu un courrier du procureur la déchargeant de toute responsabilité dans cette affaire. Au moment où cette vidéo a été publiée sur les réseaux sociaux, la personne incriminée ne faisait déjà plus partie du personnel de la société.
- Déchetterie : Sébastien DESMEULLES regrette que toutes les bennes nouvellement installées à la déchetterie soient plus hautes que celles qui étaient en place auparavant. Il n'est désormais plus possible de reculer avec sa remorque pour faire glisser les branchages ou autres déchets directement dans la benne. Il faut désormais soulever les déchets pour les jeter, ce qui n'est pas judicieux à un moment où les pathologies du dos sont de plus en plus fréquentes. Stéphane BARBÉ est d'accord avec lui et répond que cette remarque a déjà été évoquée en conseil de territoire. La Communauté d'Agglomération du Cotentin a répondu qu'il s'agissait d'une question de sécurité, et que ces bennes étaient moins sujettes aux chutes. Celles-ci ont été achetées par la Communauté d'Agglomération et il n'est malheureusement pas prévu de revenir à l'ancien système.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 26 juin 2019 à 20h30.

Fin de la séance : 23h40